



Compte rendu Conseil Municipal en date du 10 Septembre 2021

L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Dix Septembre**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 3 Septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Denis CARRON, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Jérôme FOROT, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Marie-Noëlle LEGARCON, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Alexandre MEUNIER-BEILLARD, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 3

Ernest ORTIZ (Pouvoir à Daniel SEYVE), Henri PRIETO (Pouvoir à Denis CARRON), Christiane COLLOMB (Pouvoir à Kevin BLACHON).

Nombre de conseillers absents : 2

Janine GARIN, Françoise FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU.

1) **Modification n°1 du PLU de Paladru**

Beaucoup de retard dans la gestion du dossier qui n'a pu être réceptionné par la Région que le 27 juillet. Compte-tenu du fait qu'ils ont 2 mois pour répondre, la délibération ne pourra se prendre qu'en octobre.

2) **Délibération pour la préservation des commerces**

Pour les commerces privés, notamment la boulangerie de Le Pin et la boulangerie de Paladru, il est proposé de faire un périmètre de préservation des commerces.

Plusieurs options sont à étudier :

- modification simplifiée du PLU (entre 5000 E et 8000 E)
- modification du PLU (1an de travail et 60 000 E)
- préemption (ne protège pas entièrement et nous avons déjà un parc immobilier important)

Accord de principe pour préserver nos commerces et se renseigner pour voir s'il existe d'autres options.

3) **Classement voirie communale**

Délibération pour que le Pays Voironnais puisse travailler sur un nouveau classement des voiries communales VLP avec ajout de nouvelles voiries, par exemple quartier des charmillles à Le Pin. Pour l'instant nous ne sommes pas propriétaires des nouvelles voiries vers le Musée de Paladru.

VOTE : adopté à l'unanimité.

4) Délibération exonération taxes foncières à rectifier

L'Etat exonère de droit les maisons neuves pendant deux ans. La commune peut supprimer cette exonération ou la limiter aux maisons qui ont bénéficié de prêts aidés de l'Etat, ce qu'avait décidé notre Commune. L'Etat a changé son mode de calcul, et cette suppression est remplacée par une limitation fixée à 40 % de la base imposable.

VOTE : adopté à l'unanimité

5) Convention ENEDIS : servitude tennis Le Pin

ENEDIS doit faire des travaux sur 3 parcelles nous appartenant. Une convention doit être signée pour les autoriser à réaliser les travaux.

VOTE : adopté à l'unanimité

6) Eclairage public : extinction nocturne du 16 octobre.

Vendredi 15 octobre 20H salle St Michel

Conférence avec l'association nationale du ciel et de l'environnement nocturne.

Exposition sur une vingtaine de grands panneaux.

Samedi 16 octobre à 20 H

En amont, un spectacle sera proposé dans les classes.

Spectacle poétique à la Grange Dimière sur réservation. En cas de pluie, repli sur la salle du carré d'ars.

Présence du club d'astronomie de Voiron avec leur matériel d'observation.

Prochaine réunion le 5 octobre à 18h à la salle de Le Pin.

VOTE pour fixer l'extinction nocturne à la date du 16 octobre : Adopté à l'unanimité

7) Effectifs scolaires et montant des crédits :

La rentrée s'est bien passée dans les écoles du VLP.

Ecole de Paladru : 87 enfants 61 familles

Ecole de Le Pin 153 élèves 114 familles

Crédit scolaire renouvelé :

41 euros + 1 ramette de papier par enfant

8) Demande de Madame MORA

Suite au courrier du 19 Août de Mme MORA sollicitant un bail de 3 ans après la fin du bail précaire, il est décidé de ne pas renouveler le bail et d'arrêter celui-ci à son terme, soit le 31 décembre 2021.

La commission bâtiment devra se réunir pour étudier un projet global sur la destination de cette maison et les travaux à prévoir.

9) Compte-rendu des commissions

Commission voirie :

Les travaux RD50 doivent commencer à la fin du mois.

Trottoir plateau devant entrée de la plage, trottoir PMR jusqu'à la Tourelle, intégration du quai bus PMR vers la grange Clavel, reprise du plateau devant la mairie.

Durée prévue : 9 semaines.

La voirie sera refaite à neuf, soit après les travaux, soit l'année prochaine.

- problèmes de débordement de canalisation
- le déneigement sera confié à l'entreprise PASCAL
- les saleuses sont anciennes et sont en réparation chez BONFILS en attente de devis
- réfection du chemin de Champ Mallet
- contrôle circulation des camions sur Paladru : 42 procès-verbaux ont été délivrés.

Commission culture

Reconduction de la Fête de la science sur une seule journée le samedi 9 octobre 2021 sur le thème «L'EMOTION DE LA DECOUVERTE »

Rencontre et partage : réunion tous les 15 jours le mardi à 14 h à la mairie ou au café de Le Pin en alternance.

10) Déclaration d'intention d'aliéner et notifications SAFER

Le Pin – 130 route de la Grange Dimière – maison M. Socié – 310 000 €

Le Pin – 350 route de la Grange Dimière – maison M. Bret – 416 000 €

Le Pin – Le Bourg – terrain SCI 3 frères – 208 000 €

Le Pin – Le Bourg – échange de terrain

Paladru – Route du Lac – maison M. Jallud – 400 000 €

Paladru – Les Peraux – terrain Mme Guillaud – 100 000 €

Paladru – Les Concises – terrain M. Janin – 81 000 €

Paladru – La Montagne – maison M. Robin – 332 000 €

11) Questions diverses

Courriers de remerciements du service de soins infirmiers à domicile des terres froides et de l'école des métiers de l'automobile de Haute-Savoie.

Mr Le Maire émet le souhait que la deuxième partie du mandat soit axé en priorité sur le social et demande au Conseil Municipal d'œuvrer en ce sens.

La séance est levée à 21 H 45